



La romancière Calixthe Beyala, très active sur l'affaire Martinez Zogo, pense que le suspect Jean-Pierre Amougou Belinga veut faire le fou, afin de se soustraire du jugement à venir.

Une semaine seulement après son mandat de dépôt à la prison principale de Kondengui, le patron de presse Jean-Pierre Amougou Belinga a été autorisé à rencontrer le Dr Félicien Ntone, expert en santé mentale au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Yaoundé.

En effet, le régisseur de la prison principale de Kondengui, dans une correspondance qui a fuité sur les réseaux sociaux, informait le commissaire du gouvernement que sur instruction du médecin pénitentiaire, le détenu Jean Pierre Amougou Belinga, doit être reçu le 9 mars au CHU par le Dr Félicien Ntone, psychiatre et expert en santé mentale.

Le puissant homme d'affaires inculpé dans l'affaire Martinez Zogo, avait été incarcéré le 04 mars dernier. Il répondra des actes de « complicité de torture » du journaliste et animateur Martinez Zogo.

Au sein de l'opinion, les commentaires vont bon train. Pour certains observateurs, Amougou Belinga veut faire le fou, afin de se soustraire du jugement à venir. **«Le coup de la folie, on connaît ! Parce qu'on ne juge jamais un fou ! On les a vus mettre en scène la folie de**

Danwe, théâtre raté ! Maintenant, ils tentent la folie de leur Zomloa ! Ah, ces avocats qui se croient malins. Zomloa sera jugé. Il n'est pas fou ! », a dénoncé Calixthe Beyala dans un post publié sur sa page Facebook.

Que dit la loi. Selon l'article 78 alinéa 1 du code pénal camerounais, « ***la responsabilité pénale ne peut résulter du fait d'un individu atteint d'une maladie mentale telle que la volonté a été abolie ou qu'il n'a pas pu avoir conscience du caractère répréhensible de son acte*** ». Mais dans son article 2, le code pénal précise que « ***au cas où la démence n'est pas totale, elle constitue une atténuante*** ».